

PROCES-VERBAL COMMISSION REGIONALE DEVELOPPEMENT ET ANIMATIONS DES PRATIQUES

Section Futsal

Réunion restreinte téléphonique du 29/12/2022

Présents : MM. Jean-Pierre LE BRUN, Jean-Paul COURCOUX, Jean-Pierre LORGEUX, Philippe JAILLET, Marc GILLES, Marc ESCALAÏS

Suite à la relégation du FC Lorient 1 à l'issue de la première phase du championnat de R1 Futsal.

Les règlements ne permettant pas d'avoir deux équipes en championnat Régional.

La commission décide de la relégation du FC Lorient 2 du championnat de R2 et de verser ladite équipe dans le championnat Départemental de Futsal du Morbihan.

Le Président
Jean-Pierre LE BRUN

Le Secrétaire
Jean-Paul COURCOUX

La présente décision de la Commission Régionale de Développement et Animations des Pratiques est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF.

